



R /158/46 (2024)

Le développement économique des pays africains à travers la valorisation des ressources naturelles, la diversification de l'économie et l'industrialisation.

*Résolution adoptée par la 46^{ème} Conférence
(N'Djaména, 9 Octobre 2024)*

L'Union Parlementaire Africaine, réunie en sa 46^{ème} Conférence les 8 et 9 Octobre 2024 à N'Djaména (Tchad),

Considérant que le continent africain dispose de ressources naturelles suffisantes lui permettant de réaliser son développement économique, telles que la terre, l'eau, les ressources minières, les énergies (pétrole, gaz naturel, uranium), les pierres précieuses, l'or, le zinc, les forêts, ...,

Considérant que la paix dans nos pays permettra la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du continent,

Convaincue que le développement économique des pays africains passe nécessairement par la valorisation de leurs ressources naturelles, la diversification de leurs économies et l'industrialisation,

Consciente également que le développement économique doit être sous-tendu par la réalisation d'infrastructures modernes ainsi que la mise en place de Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication adéquates,

Notant que dans beaucoup de cas, les ressources naturelles du continent profitent plus aux pays occidentaux dû au faible niveau d'industrialisation des pays africains

Convaincue que l'Afrique doit tirer davantage profit de ses ressources naturelles pour stimuler la croissance à travers leur utilisation par les décideurs comme levier de développement économique et social, grâce notamment à la mise en place d'industries de transformation,

Soulignant l'importance du développement industriel pour assurer une croissance économique et sociale inclusive et résiliente,

Affirmant que le développement industriel de l'Afrique peut profiter de facteurs structurels solides liés à la démographie, à l'urbanisation, aux marchés intérieurs en plein essor et aux évolutions numériques et technologiques,

Considérant que l'industrie joue un rôle vital dans le développement des pays africains en :

- créant de la valeur ajoutée et générant plus d'activités le long des chaînes de valeur des matières premières aux produits finis ;
- stimulant la productivité en introduisant de nouvelles techniques et technologies,
- créant des emplois, et accroissant les compétences de la main d'œuvre ;
- favorisant l'économie formelle en améliorant la balance commerciale à travers la création des biens ;

Notant que le faible niveau d'industrialisation entrave le développement des économies africaines, qui offrent peu de valeur ajoutée en restant tributaires de l'agriculture et de l'exportation de matières premières non transformées,

Convaincue que les pays africains doivent repenser les objectifs d'industrialisation et de développement à partir de l'utilisation efficace et rationnelle de ses ressources naturelles en vue de la transformation structurelle du continent,

Rappelant l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, comme cadre stratégique de l'Union africaine pour la transformation socio-économique de l'Afrique, qui vise à maximiser l'utilisation des ressources de l'Afrique pour le bénéfice de tous les Africains, et qui appelle à promouvoir des plans sectoriels et de productivité, ainsi qu'à développer des chaînes de valeur régionales et de produits de base pour appuyer la mise en œuvre de politiques industrielles à tous les niveaux,

Se basant également sur le rapport économique sur l'Afrique de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et de Union africaine (UA) intitulé « *Tirer le plus grand profit des produits de base : l'industrialisation au service de la croissance, de l'emploi et de la transformation économique* », Addis-Abeba, mars 2013,

1. *Appelle* les gouvernements africains à mener une politique de développement économique axée principalement sur la valorisation des ressources naturelles en promouvant :

- une gouvernance efficace avec la mise en place des cadres réglementaires et des politiques transparents pour gérer les ressources naturelles de manière durable et équitable ;
- le développement d'infrastructures et l'utilisation des technologies avancées nécessaires pour l'exploitation, le transport et la transformation des ressources naturelles tout en minimisant l'impact environnemental ;

2. *Exhorte* les décideurs africains à tout mettre en œuvre pour l'instauration d'une paix durable sur l'ensemble du continent africain ;

3. *Insiste* auprès des Gouvernements africains pour la mise en place de politiques d'industrialisation à travers notamment :

- l'établissement de zones industrielles et des parcs technologiques équipés d'infrastructures de base et de services essentiels ;
- l'investissement dans l'éducation et la formation professionnelle pour développer une main-d'œuvre qualifiée capable de soutenir les secteurs industriels émergents ;
- la promotion de partenariats entre le secteur public et privé pour stimuler l'investissement dans l'industrialisation et la création d'emplois locaux ;
- la diversification des partenaires techniques et financiers africains pour une véritable industrialisation des pays africains ;

4. *Affirme que* les pays africains peuvent diversifier leurs économies au-delà des ressources naturelles, stimuler la croissance industrielle et créer des emplois permanents, tout en assurant une utilisation durable des ressources et en renforçant leur résilience économique face aux fluctuations des marchés mondiaux ;

5. *Exhorte* les Etats africains à diversifier leurs économies en favorisant notamment :

- les investissements dans les secteurs non-extractifs tels que l'agriculture, l'élevage, le tourisme, les services financiers, les TIC, et d'autres industries manufacturières et de transformation ;
- la création d'un environnement favorable aux petites et moyennes entreprises en simplifiant les procédures administratives, en offrant un accès au financement et en fournissant un soutien technique et commercial ;

6. *Encourage* les Etats africains à poursuivre les réformes nationales pour l'amélioration de la productivité agro-pastorale et la qualité de la formation technique afin de rendre les économies africaines plus compétitives, plus productives et donc permettre une plus forte création d'emplois ;

7. *Engage* les Etats africains à accorder l'importance nécessaire au secteur agricole et au développement de l'agroalimentaire, agropastorale et des agro-industries qui assurent la valeur ajoutée des produits agricoles de l'Afrique, satisfont les besoins du marché intérieur et contribuent au commerce inter-africain;

8. *Met l'accent* sur la nécessité d'un nouveau paradigme de développement qui privilégie la transformation des ressources naturelles au niveau interne, surtout dans un cadre sous-régional ;

9. *Appelle* les Etats africains à promouvoir sans cesse l'intégration régionale en participant activement aux accords commerciaux régionaux et internationaux pour renforcer l'intégration économique et accéder à de nouveaux marchés, d'une part, et à développer la coopération interétatique susceptible de renforcer les infrastructures régionales qui favorisent le commerce transfrontalier et les investissements, d'autre part ;

10. *Recommande* instamment la mise en place d'infrastructures, particulièrement dans les secteurs :

- de l'énergie et des transports en développant les réseaux énergétiques et de transport pour soutenir les activités industrielles et commerciales à travers le continent ;
- du numérique en améliorant l'accès à Internet haut débit et aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour faciliter le commerce et l'innovation ;

11. *Exhorte* les pays africains à tirer profit de la transition énergétique dans le monde qui s'oriente vers les énergies renouvelables,(l'éolien, le solaire, les batteries lithium et l'hydroélectricité) et, par conséquent s'appuiera sur beaucoup de minerais qui existent en Afrique tels que le cuivre, le lithium et le coltan ;

12. *Appelle* les Institutions africaines et la communauté internationale à poursuivre leurs efforts visant à accorder la priorité à l'industrie en soutenant les stratégies de développement adoptées au niveau continental notamment l'Agenda post-2015 ainsi et l'Agenda 2063 de l'UA.